



## Conseil économique et social

Distr. générale  
1er juin 2016

Français  
Original: anglais

---

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Forum régional africain pour le développement durable**  
Deuxième session  
Le Caire, 17-19 mai 2016

### **Messages clés de la deuxième session du Forum régional africain pour le développement durable**

#### **I. Introduction**

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisé, conjointement avec le Gouvernement égyptien, la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD) et en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Forum régional africain pour le développement durable de 2016. Le Forum s'est tenu au Caire, du 17 au 19 mai 2016 dans le cadre de la préparation du Forum politique de haut niveau qui se tiendra à New York, du 11 au 20 juillet 2016.
2. La deuxième session du Forum régional africain a vu la participation de plus de 180 personnes, dont des représentants de haut niveau des gouvernements, des grands groupes et autres parties prenantes<sup>1</sup>, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales.
3. Ont également participé à la session des représentants des États membres ci-après: Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Swaziland, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.
4. Le Forum régional africain pour le développement durable a été créé en 2015 par la résolution 930 (XLVIII) de la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique. Il a tenu sa réunion inaugurale en juin 2015, en prélude à la session de 2015 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

---

<sup>1</sup> L'expression « grands groupes » désigne les secteurs ci-après: femmes, enfants et jeunes; peuples autochtones; organisations non gouvernementales; autorités locales; syndicats de travailleurs et de commerçants; entreprises et industries; communauté scientifique et technologique; et agriculteurs.

5. La neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, qui s'est tenue en avril 2016, a adopté une résolution qui demandait à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, de convoquer chaque année le Forum régional africain pour assurer le suivi et l'évaluation du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La résolution souligne la nécessité pour le Forum d'intégrer les trois dimensions du développement durable (social, économique et environnemental), de faire fond sur des plateformes existantes pour éviter la création de structures administratives supplémentaires et de promouvoir la coordination et la cohérence au sein du système de développement des Nations Unies et d'autres instances régionales et sous-régionales. La résolution demande également que l'évaluation de la mise en œuvre de toutes les conclusions régionales des grandes conférences et sommets des Nations Unies soit séquencée et synchronisée avec les travaux du Forum pour s'assurer qu'elle contribue à évaluer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation intégrés de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 au niveau régional.

6. La deuxième session du Forum régional africain a été convoquée avec, comme toile de fond, l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ou Programme 2030) et au moment où les pays africains opèrent la transition du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) vers l'Agenda 2063. Les pays africains se sont engagés à mettre en œuvre à la fois le Programme 2030 et l'Agenda 2063. L'Afrique a par conséquent l'obligation unique et double de procéder à la mise en œuvre et au suivi de ces deux programmes, qui sont intimement liés et possèdent de nombreuses synergies. L'Afrique pourra réaliser les objectifs et aspirations fixés dans les deux programmes au mieux si elle garantit une mise en œuvre, un suivi et une évaluation intégrés.

7. La deuxième édition du Forum régional africain pour le développement durable est également convoquée dans le contexte de l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba, document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le Programme d'action est un cadre à l'échelle mondiale de financement du développement durable, qui réaffirme et fait fond sur le Consensus de Monterrey de 2002 et la Déclaration de Doha de 2008. Il contient des engagements concrets qui ont une pertinence directe pour le financement, non seulement du Programme 2030, mais aussi de l'Agenda 2063.

8. En outre, le Forum régional africain s'est tenu peu de temps après la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité spécialisé de l'Union africaine et de la Conférence des ministres de la CEA, qui avait pour thème: « Vers une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable ». Les conclusions de la Conférence renforcent le mandat du Forum régional et alignent sa périodicité sur celle du Forum politique de haut niveau.

9. Dans ce contexte, la deuxième session du Forum régional africain s'est tenue sur le thème: « Assurer la mise en œuvre et le suivi inclusifs et intégrés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 ». Le thème est aligné sur celui du Forum politique de haut niveau pour le développement durable: « Garantir qu'il n'y aura pas de laissés-pour-compte du développement durable ».

10. Les travaux du Forum régional africain ont considéré l'inclusion comme le principe qui devrait primer sur les approches intégrées en matière de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Programme de 2030 et de l'Agenda 2063. Les sous-thèmes qui ont orienté les travaux étaient: la transition des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) vers les objectifs de développement durable; la transformation inclusive pour le développement durable à travers l'Agenda 2063 et le Programme de 2030; le cadre de résultats intégrés et la mise en œuvre intégrée, y compris les moyens de mise en œuvre pour le Programme de 2030 et l'Agenda 2063; les suivi et évaluation intégrés du Programme 2030 et de l'Agenda 2063; et une feuille de route pour exploiter le dividende démographique pour 2017. Les travaux du Forum ont également fait fond sur les conclusions de la réunion des grands groupes et autres parties prenantes tenue avant le Forum.

## **II. Résumé par le Président des principaux messages clefs**

11. On trouvera ci-après le résumé fait par le Président des messages clefs convenus par la deuxième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui seront présentés en tant que contribution collective de l'Afrique au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

### **A. Transition des objectifs du Millénaire pour le développement vers les objectifs de développement durable**

#### **1. Contexte**

12. La croissance remarquable de l'Afrique au cours des 15 dernières années, avec des taux de croissance de 4 et 5 % en moyenne, a pu être réalisée grâce essentiellement à la flambée des prix des produits de base. Si la plupart des pays ont pu ainsi engranger des recettes fiscales considérables, cela n'a pas permis de créer beaucoup d'emplois en raison du caractère capitalistique et d'enclave des activités, ce qui a fait que d'importantes couches de la population ont été exclues du processus de croissance. La pauvreté, le chômage et le sous-emploi demeurent élevés et les inégalités se sont creusées dans un certain nombre de pays. D'après des données de 2012, 389 millions d'Africains sont pauvres; 12 % de la population est au chômage et le chômage des jeunes est encore plus élevé, se situant à 21 %; 80 % des emplois sont des emplois vulnérables; et l'inégalité de revenus telle que mesurée par le coefficient de Gini est de 0,43, n'étant dépassée que par l'Amérique latine.

13. La finalisation des indicateurs et données de base pour les objectifs de développement durable et pour l'Agenda 2063 est essentielle pour une évaluation globale des progrès réalisés dans la mise en œuvre des deux programmes. Le Rapport sur la transition des OMD vers les objectifs de développement durable a été établi pour l'année 2016 et il remplace le rapport régional sur les OMD. Le rapport de 2016 sur la transition récapitule les réussites en ce qui concerne les objectifs, les cibles et indicateurs des OMD; explique les facteurs à l'origine des réussites ou des échecs; met en évidence les stratégies appliquées par certains pays pour atteindre les objectifs; et identifie les pays les plus performants et les leçons apprises. Le rapport fournit également des informations de base sur l'adoption, en 2015, de l'Agenda 2063 et du Programme de 2030; souligne l'importance pour le continent d'aligner les deux programmes, met en évidence les défis que pose la transition des OMD vers les nouveaux programmes et fournit des informations sur les pays africains qui ont commencé à opérer cette transition.

14. Il est important pour l'Afrique d'assurer une transition sans heurts entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable à tous les niveaux. Il convient également de s'attaquer au travail inachevé des objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, il importe de combler les lacunes laissées par la non-réalisation de l'objectif 8 du Millénaire pour le développement consistant à « mettre en place un partenariat mondial pour le développement ». Environ 1,3 milliard de personnes dans le monde continuent de vivre dans l'extrême pauvreté, tandis que les besoins de développement humain de beaucoup d'autres ne sont pas satisfaits. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a été inégale d'une région géographique à l'autre et, très souvent, ce sont les groupes les plus pauvres, les plus marginalisés et souffrant le plus de discrimination, comme les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les minorités ethniques, qui ont connu le moins de progrès. Par ailleurs, l'évolution de la situation économique mondiale s'est conjuguée aux effets négatifs des changements climatiques pour compromettre gravement la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

15. S'agissant du déploiement des programmes, le rapport sur la transition indique que les pays se trouvent à différents stades dans le processus d'intégration des ODD et de l'Agenda 2063 dans leurs cadres nationaux de planification du développement. Ceux dont les cycles de planification coïncidaient avec le début des objectifs de développement durable se trouvent à un stade d'intégration plus avancé. Leur expérience pourrait être profitable aux pays qui sont moins avancés dans le processus.

## 2. Messages clefs

16. Le Forum régional africain pour le développement durable présente les messages clefs ci-après, qui portent sur la transition des objectifs du Millénaire pour le développement vers les objectifs de développement durable:

**a) Le Forum politique de haut niveau devrait s'employer à revitaliser les partenariats mondiaux, régionaux et nationaux- notamment la coopération tripartite et la coopération Sud-Sud, ainsi que la participation du secteur privé, des organisations de la société civile et d'autres acteurs non étatiques- pour accélérer le développement durable en Afrique. Des efforts particuliers doivent être faits pour lutter contre les flux financiers illicites et promouvoir le transfert de technologie et la révolution des données.**

**b) Le Forum politique de haut niveau devrait veiller à ce que les partenaires de développement honorent leurs engagements d'aide publique au développement envers les pays africains, notamment les pays les moins avancés (PMA) et les alignent sur les priorités nationales.** Selon le rapport de 2016 sur la transition entre OMD et objectifs de développement durable, l'aide publique au développement affiche une tendance à la baisse; la plupart des pays donateurs n'ont pas tenu leurs engagements consistant à affecter 0,7 % de leur revenu national à l'aide publique au développement pour les pays en développement. Ce qui est particulièrement inquiétant, la part des PMA africains dans l'APD totale est en diminution.

**c) Le Forum politique de haut niveau devrait encourager le partage et la diffusion des expériences et leçons apprises durant la transition des OMD vers les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063.** Pour que la transition soit réussie, il faut des arrangements institutionnels intégrés et coordonnés pour la mise en œuvre; le renforcement des capacités pour la collecte et l'analyse des données et un système de suivi et d'évaluation qui soit horizontalement (sectoriellement) et verticalement (au niveau national) intégré. Les cadres institutionnels mis en place dans les pays qui ont entamé les processus d'intégration, pourraient servir de base pour l'apprentissage et le partage de données d'expérience.

## B. Transformation inclusive et développement durable

### 1. Contexte

17. L'importance d'un programme de développement inclusif pour la prospérité mondiale partagée et le bien-être a été clairement exprimée par les dirigeants mondiaux dans l'engagement qu'ils ont pris, assurant que personne ne serait laissé de côté dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les dirigeants mondiaux se sont en outre engagés à accorder la priorité aux besoins des plus pauvres et des plus vulnérables. L'inclusion est au centre de la croissance et de la vision de transformation de l'Afrique telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063 qui affirme l'aspiration de la région à une Afrique prospère, fondée sur la croissance inclusive et le développement durable.

18. Pour assurer l'inclusion dans le cadre du développement durable, il faut s'attaquer aux causes multidimensionnelles de l'exclusion, qui sont liées à l'accès aux opportunités, au processus de prise de décision et aux résultats en matière de développement humain, en particulier au niveau communautaire. Prenant ces éléments en considération, le Programme 2030 et l'Agenda 2063 contiennent des engagements visant à assurer l'inclusion grâce à l'accès aux opportunités, au dialogue et à la participation, ainsi que par l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités, aux niveaux national et infranational.

### 2. Messages clefs

19. Le Forum régional africain pour le développement durable présente les messages clefs suivants en vue d'une transformation inclusive vers le développement durable en Afrique:

**a) Il est indispensable d'accélérer l'investissement dans l'infrastructure, le transport, l'irrigation, l'énergie, la science et la technologie ainsi que dans les technologies de l'information et de la communication, et d'élargir le secteur manufacturier et le secteur des services à valeur ajoutée locale des économies africaines par un développement durable et industriel pour créer des emplois décents et appuyer les entreprises à vocation sociale, qui sont primordiaux pour éliminer la pauvreté et édifier des sociétés inclusives.** En particulier, il est nécessaire de créer des emplois grâce à la diversification, en devenant moins tributaires des produits de base, et à l'ajout de valeur, à la promotion des exportations, au renforcement des capacités des entreprises nationales et à la constitution de grappes industrielles en mesure d'affronter la concurrence sur les marchés régionaux et mondiaux de biens manufacturés.

**b) Étant donné que le développement durable consiste à faire face aux besoins du présent sans compromettre la capacité de faire face à ceux du futur, les ressources naturelles de l'Afrique devraient être exploitées de manière durable et respectueuse de l'environnement,** sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées et de la nécessité d'une aide internationale permettant aux pays africains de se mettre sur la voie d'un développement durable.

**c) Des niveaux d'investissement social plus élevés et la mobilisation de ressources aux niveaux mondial, régional et national sont nécessaires pour améliorer les compétences et renforcer les capacités en assurant l'éducation, l'apprentissage et la formation, des infrastructures appropriées, des soins de santé et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.** Ceci est particulièrement urgent dans le cas des jeunes et des femmes, dont beaucoup n'occupent que des emplois peu qualifiés dans le secteur informel. Pour exploiter le dividende démographique, il faut mettre l'accent sur une éducation de qualité, le renforcement des

compétences et les soins de santé, en particulier pour les femmes et les jeunes afin d'améliorer leurs capacités à accéder à des emplois décents créés grâce à la transformation structurelle.

**d) Le Forum politique de haut niveau doit mobiliser les ressources et l'assistance nécessaires pour aider les États membres à s'attaquer aux inégalités et à mettre en œuvre, lorsque ce la convient, des politiques de redistribution qui réduisent les disparités sur les plans de la richesse, des revenus et de l'accès aux services publics.** Ces politiques devraient également inclure la modernisation de l'agriculture, la sécurité alimentaire, le renforcement de la résilience des communautés, la préparation aux urgences et le développement rural. La principale priorité en matière de politique à cet égard est la protection sociale. En assurant l'accès universel à des services de base de qualité, la protection sociale peut améliorer la productivité et doper les revenus des groupes vulnérables comme les personnes âgées, les handicapés et les femmes enceintes et, partant, réduire les inégalités et supprimer la stigmatisation, et en fin de compte contribuer à la croissance économique soutenue.

**e) Le Forum politique de haut niveau devrait aider les États membres à mettre en place des mesures urgentes et stratégiques pour appuyer le développement de villes durables et transformer les zones urbaines d'Afrique en catalyseurs de croissance inclusive et de prospérité dans des environnements sûrs.** Si elle est bien planifiée, l'urbanisation offre des possibilités considérables d'améliorer la productivité, de créer la richesse, de réduire la criminalité et de relever les niveaux de vie. Il faut à cet effet adopter une approche intersectorielle en matière de politique d'urbanisation dans le cadre de la planification du développement national.

**f) Le Forum politique de haut niveau devrait aider les États membres à mettre en place des politiques publiques et des mesures appropriées en matière de législation et de financement et à promouvoir la bonne gouvernance et la responsabilisation, afin d'assurer une croissance et une transformation inclusives.** Des résultats inclusifs ne sont pas obtenus en tant que sous-produits de la croissance économique mais requièrent des actions ciblées s'appuyant sur des ressources tout en étant considérés comme intrinsèques à la planification du développement global aux niveaux national et régional. Il est essentiel d'aligner et d'orienter les dépenses publiques vers des objectifs d'inclusion sociale et économique. Par exemple, pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, il faut des politiques et une législation spécifiques étayées par des mécanismes de financement. Ces politiques doivent être étayées par l'aide publique au développement et d'autres flux financiers publics des donateurs, en particulier dans les pays qui éprouvent des difficultés à mobiliser des ressources nationales ou à attirer l'investissement privé et les pays qui connaissent des crises humanitaires prolongées, afin de répondre aux besoins d'investissement des pays et aux priorités régionales.

## **C. Cadre de résultats intégrés et mise en œuvre intégrée, y compris les moyens de mise en œuvre pour le Programme de 2030 et l'Agenda 2063**

### **1. Contexte**

20. Afin de réaliser les aspirations, objectifs et cibles des deux programmes, les pays doivent posséder ou adopter des plans nationaux intégrés et des arrangements efficaces pour leur mise en œuvre. La convergence entre les deux programmes est certes essentielle, il n'en demeure pas moins que la mise en

œuvre intégrée et cohérente des deux programmes dans le cadre des systèmes de planification nationaux, constituera un défi opérationnel majeur.

21. Pour une bonne mise en œuvre des deux programmes, il est nécessaire de prendre en compte des réalités nationales, des niveaux de développement et des priorités différents. Il faut, en outre, prendre en compte la nécessité de l'inclusion, d'une large participation multipartite, d'un financement adéquat, d'innovation, et d'autres moyens et modalités de mise en œuvre.

## 2. Messages clefs

22. Au trouvera ci-après les messages clefs visant à promouvoir une mise en œuvre inclusive et intégrée et la mobilisation de moyens de mise en œuvre pour l'Agenda 2063 et le Programme 2030.

**a) Afin d'assurer un processus inclusif et participatif, des organes et des plateformes multipartites aux niveaux national et infranational, sont nécessaires pour permettre aux pays africains d'aligner et d'intégrer effectivement les deux programmes dans les cadres stratégiques nationaux et infranationaux.** De tels organes qui devraient comprendre des hommes et des femmes représentant les gouvernements, les organismes du secteur privé, les grands groupes et d'autres parties prenantes, permettront aux pays de consulter effectivement les divers groupes d'intérêts et de prendre en compte les contributions de ces derniers. Qui plus est, ces organes renforceront la participation multipartite et multisectorielle ainsi que la coordination dans la mise en œuvre des programmes, dans le cadre des priorités de développement nationales.

**b) L'Afrique aura besoin de mobiliser des volumes de ressources intérieures sans précédent pour la mise en œuvre des deux programmes; le renforcement des capacités des pays africains à mobiliser de telles ressources est primordial et doit donc être accéléré et soutenu.** Il sera essentiel de renforcer les capacités des pays africains de mobiliser des ressources intérieures et ce processus devrait être accéléré et soutenu. L'accent devrait notamment porter sur la mobilisation de ressources fiscales; la maximisation du capital naturel, le recours au pool de l'épargne institutionnelle africaine, la mobilisation accrue de l'épargne des particuliers grâce à l'inclusion financière, l'élimination des flux financiers illicites et la réduction de l'inefficacité ainsi que des fuites et gaspillages financiers dus à une mauvaise gouvernance ou à la corruption.

**c) Le Forum politique de haut niveau devrait engager les États membres à appliquer l'Accord de Paris, conformément aux principes et dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, en assurant la parité de contenu et de statut légal de l'atténuation, de l'adaptation et de moyens de mise en œuvre (financement, transfert de technologie et renforcement des capacités). Les changements climatiques constituent une menace sérieuse pour la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. Il faudrait donc agir de façon urgente pour mobiliser des ressources financières nouvelles et additionnelles au titre des engagements pris dans l'Accord de Paris.**

**d) Un soutien bilatéral et multilatéral cohérent, solide et coordonné, notamment la coopération internationale au développement, est nécessaire pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des deux programmes aux différents niveaux.** Les institutions des Nations Unies, les organisations régionales bilatérales et d'autres partenaires, en étroite consultation avec les bénéficiaires cibles, devraient aligner leurs programmations sur les exigences des deux programmes. L'appui nécessaire devrait être fourni de manière cohérente

et grâce à des mécanismes coordonnés. Dans le cas des Nations Unies par exemple, les actions collectives et stratégies, aussi bien du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique que des équipes de pays des Nations Unies, sont essentielles pour intensifier les efforts faits par les gouvernements visant à mettre en œuvre les politiques et plans de développement nationaux, conformément aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

*e)* **Les partenariats sont d'une importance cruciale pour la mobilisation et la fourniture des ressources, capacités et technologies requises pour la mise en œuvre des deux programmes.** Les recommandations figurant dans l'étude de la Commission de l'Union africaine sur les arrangements de partenariat de l'Union africaine, qui incluaient notamment la définition d'une politique stratégique envers chacun des partenaires stratégiques, devraient être soutenues et pleinement appliquées.

*f)* **Afin de s'assurer que la science, la technologie et l'innovation soient le moteur de la transformation, de la croissance économique et du développement durable, les gouvernements africains devront accroître les investissements dans la mise en place de capacités technologiques nationales, bénéficier d'un appui sous la forme de transfert de technologies selon des termes convenus d'un commun accord, et soutenir les initiatives d'industrialisation, notamment les initiatives « vertes ».** Il faudra, à cet effet, une augmentation des dépenses (notamment du secteur privé) consacrées à la recherche-développement de façon qu'elles atteignent au moins 1 % du PIB afin d'améliorer la performance des systèmes d'innovation nationaux ainsi que la compétitivité de la productivité sur le marché mondial. Une part importante de ces ressources devrait être consacrée aux technologies écologiques.

*g)* **L'engagement par les parties prenantes d'exécuter les initiatives de mise en œuvre accélérée figurant dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, devrait engendrer des gains qui constitueront une assise solide et accéléreront la mise en œuvre des deux programmes.** Si ces initiatives permettent d'obtenir des résultats rapides, l'engagement de toutes les parties prenantes envers les programmes, en sera renforcé. Il est essentiel, par conséquent, de mobiliser et de dégager des ressources pour la mise en œuvre rapide de ces interventions d'appoint.

## **D. Suivi et évaluation intégrés de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

### **1. Contexte**

23. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 prévoit le suivi et l'évaluation aux niveaux mondial, régional et national tandis que l'Agenda 2063 le fait aux niveaux régional, sous-régional et national. L'objectif final du suivi et de l'évaluation est de faire en sorte que les pays restent sur la voie et accélèrent la mise en œuvre et atteignent en temps voulu les cibles fixées. Les processus de suivi et d'évaluation des deux programmes comprennent également des mécanismes de responsabilisation envers les citoyens. Pour renforcer l'efficacité, il faudrait envisager d'établir des liens entre les processus de suivi et d'évaluation aux différents niveaux, fondés sur le principe de subsidiarité.

24. Au niveau mondial, le Forum politique de haut niveau, travaillant de concert avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres



organismes et forums concernés, et conformément aux mandats existants jouera un rôle central s'agissant de la supervision des mécanismes de suivi et d'évaluation. Le suivi et l'évaluation de la session du Forum de 2016 permettront de mobiliser le financement et d'autres moyens d'exécution pour la mise en œuvre intégrée des deux programmes en Afrique. Le suivi et l'évaluation du Programme de 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba convergeront au Forum politique de haut niveau, ce qui est une reconnaissance du rôle du forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi de la question du financement du développement, qui fait du Forum politique de haut niveau une plate-forme stratégique pour mobiliser les moyens d'une mise en œuvre intégrée des deux programmes.

25. Les communautés économiques régionales joueront un rôle important dans l'appui aux efforts visant à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

26. L'Afrique doit poursuivre une voie unifiée pour le suivi et l'évaluation des deux programmes afin d'éviter d'avoir à établir des rapports à la fois pour les États membres et les partenaires. Une série commune d'indicateurs intégrés au niveau régional, fondée sur le cadre de résultats intégrés, sera essentielle pour promouvoir le suivi et l'évaluation intégrés au niveau régional.

27. Les deux programmes reconnaissent l'importance cardinale du suivi et de l'évaluation au niveau national. Le suivi et l'évaluation intégrés des deux programmes au niveau national, devront être convenablement effectués, grâce au renforcement des processus et systèmes nationaux pertinents. Les systèmes essentiels comprennent les systèmes visant à assurer l'appropriation nationale et l'inclusion dans le suivi et l'évaluation, ainsi que des cadres de suivi et d'évaluation et des systèmes statistiques efficaces.

## 2. Messages clefs

28. Le Forum régional africain présente les messages clefs suivants pour améliorer le suivi et l'évaluation intégrés de l'Agenda 2063 et du Programme de 2030:

**a) Un engagement et un soutien au niveau mondial sont nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi intégrés de l'Agenda 2063 et du Programme de 2030 en Afrique.** L'évaluation effectuée au Forum politique de haut niveau devrait reconnaître les synergies et liens significatifs entre le Programme de 2030 et l'Agenda 2063 et leur importance dans la réalisation du développement durable en Afrique. C'est pour cette raison que les deux programmes sont mis en œuvre et suivis aux niveaux régional, sous-régional et national grâce à des approches intégrées. Le Forum politique de haut niveau devrait par conséquent promouvoir les processus, les mesures politiques et les recommandations requises, concernant notamment la fourniture de moyens de mise en œuvre qui reflètent une attention pour les deux programmes.

**b) Le suivi et l'évaluation effectués au Forum politique de haut niveau de 2016 sont importants pour aider l'Afrique à mobiliser le financement et d'autres moyens d'exécution pour la mise en œuvre inclusive et intégrée des deux programmes.** Le suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba conduit par le Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi de la question de financement du développement, convergera avec celui du Programme de 2030 au Forum politique de haut niveau. Le Forum politique de haut niveau constitue par conséquent une plate-forme stratégique pour l'Afrique en ce qu'il lui permet de s'engager dans la mobilisation du financement et d'autres moyens d'exécution pour la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme de 2030 en Afrique.

**c) Une plate-forme de suivi unifiée au niveau régional est essentielle pour réaliser un suivi et une évaluation intégrés du programme**

**de 2030 et de l'Agenda 2063.** Le suivi et l'évaluation coordonnés au niveau régional seront la base qui permettra à la région africaine d'interagir avec le Forum de haut niveau et d'autres processus pertinents de suivi au niveau mondial, parlant d'une seule voix puissante pour améliorer la mise en œuvre et le suivi intégrés des deux programmes.

**d) Des politiques et actions concrètes et fiables à tous les niveaux pour atteindre les objectifs de développement durable et réaliser les aspirations de l'Agenda 2063, seront soutenues par un suivi et une évaluation au niveau national.** La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, en collaboration avec d'autres partenaires devront mettre au point ou encourager les pays à adopter des ensembles minimums d'outils, notamment des plans d'action et des cadres de suivi intégrés au niveau national.

**e) Des mécanismes de suivi régionaux, sous-régionaux, nationaux et infranationaux qui engagent activement diverses parties prenantes, sont essentiels.** Le Programme de 2030 et l'Agenda 2063 mettent tous deux l'accent sur le suivi inclusif à tous les niveaux. Des organismes et des plates-formes multipartites nationaux et infranationaux renforcés sont par conséquent nécessaires pour promouvoir une évaluation inclusive effective à ces niveaux.

**f) Des données de grande qualité, ventilées et à jour seront nécessaires pour assurer un suivi et une évaluation régionaux et nationaux inclusifs fondés sur des données factuelles et des résultats.** Les pays doivent donc être aidés à renforcer leurs bureaux et systèmes statistiques et à les rendre attentifs aux besoins en données pour le suivi et la mise en œuvre intégrée des deux programmes. De tels systèmes, qui doivent s'appuyer sur une technologie et des ressources adéquates, sont essentiels pour assurer la disponibilité des données et ainsi aider à mesurer les progrès accomplis, le suivi et l'évaluation, l'établissement des rapports et les processus du suivi global.

**g) Un partenariat mondial sur les données du développement durable doit être instauré dans le cadre d'un processus intergouvernemental, tel que cela a été préconisé dans le Rapport du Secrétaire général sur le programme de développement durable de l'après-2015, intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 », et inscrit dans la décision adoptée par la Conférence au sommet de l'Union africaine à sa vingt-sixième session ordinaire.**

**h) Les partenaires de l'Afrique devraient fournir les capacités, les technologies et l'appui technique et financier adéquats aux États membres, aux grands groupes et à d'autres parties prenantes pour accompagner le progrès accompli et faire face à d'éventuels obstacles à une intégration efficace et efficiente des deux programmes.**

## **E. Feuille de route sur le dividende démographique pour 2017**

### **1. Contexte**

29. Le dividende démographique a été reconnu à divers niveaux du paysage politique africain comme l'importante question qui est au cœur du programme de développement du continent. L'accent important mis sur le dividende démographique dans la Position commune africaine sur le Programme de développement pour l'après-2015, les conclusions de réunions ministérielles importantes telles que celles des ministres chargés des finances, de la planification du développement économique; de la population; de la jeunesse; de la santé; de réunions de haut niveau avec des chefs d'états et de gouvernement africains et d'autres processus majeurs, ont amené à décider au vingt-sixième

Sommet de l'Union africaine (Assembly/AU/Dec.601 (XXVI) de retenir comme thème de l'année 2017 « Exploiter le dividende démographique grâce à des investissements dans les jeunes ». Il s'agit là d'un message clair sur l'importance accordée au dividende démographique en Afrique.

30. À mesure que l'Afrique s'engage dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de 2030, il est clair que l'évolution de la structure démographique aura des répercussions de longue portée sur les aspirations et les objectifs définis dans ces programmes et sur leur degré de réalisation. Selon les Perspectives de la population mondiale 2015, plus de la moitié de l'accroissement de la population mondiale (1,3 milliard sur 2,4 milliards) entre maintenant et 2050 se produira juste dans neuf pays du monde, dont le Nigéria, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, la Tanzanie et l'Ouganda. Cela montre l'urgence qui doit motiver l'Afrique à effectuer des investissements dans sa population de jeunes aujourd'hui si elle veut être en mesure d'exploiter le dividende démographique et réaliser ses objectifs de développement.

31. Pour tirer parti du dividende démographique, il faudra faire fond sur les cadres existants et veiller à ce que les examens de la mise en œuvre de l'ensemble des documents finaux régionaux des principales conférences et des sommets des Nations Unies, notamment la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014, soient synchronisés avec les sessions du Forum politique de haut niveau, pour permettre à ces examens de contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et du Programme de 2030.

32. Les efforts déployés pour exploiter le dividende démographique permettront à l'Afrique d'aborder efficacement les aspects économique, social et environnemental du développement durable. C'est pour cette raison que les chefs d'État et de gouvernement africains ont demandé à la Commission économique pour l'Afrique, à la banque africaine de développement, au NEPAD et au Fonds des Nations Unies pour la population de travailler avec la Commission de l'Union africaine à l'élaboration d'une feuille de route avec les principaux résultats attendus et les jalons qui guideront les pays et les communautés économiques régionales et les aideront à exploiter le dividende démographique.

## 2. Messages clefs

33. Les messages clefs suivants ont pour objectif d'aider l'Afrique dans ses efforts visant à exploiter le dividende démographique, dans la mesure où le moment est venu de passer du récit à l'action afin que personne ne soit laissé de côté.

**a) Reconnaître l'importance stratégique du dividende démographique pour l'Afrique et mobiliser l'appui pour l'exploiter dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de 2030.** Étant donné la composition et les projections démographiques pour l'Afrique, il est évident que les investissements faits à bon escient mettront le continent dans une position stratégique pour réaliser l'Agenda 2063 et atteindre les objectifs du Programme de 2030 qui est essentiel pour créer une Afrique prospère, fondée sur la croissance exclusive et le développement durable.

**b) Mobiliser un soutien en faveur des efforts visant à exploiter le dividende démographique de l'Afrique au niveau mondial afin de s'assurer que des ressources adéquates et une mise en œuvre énergique bénéficient de l'appui des partenaires de développement.** L'interconnexion croissante entre les continents et le fait qu'on ait bien compris que le Programme de 2030

ne sera considéré comme un succès que si les objectifs de développement durable sont atteints par tous, appelle à renforcer le partenariat mondial entre l'Afrique et les principaux partenaires de développement en vue de la réalisation du dividende démographique. Des plates-formes multilatérales comme l'Organisation des Nations Unies, le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, le G20, le G7, les BRICS et d'autres doivent travailler ensemble pour bien faire comprendre l'importance d'investissements dans les jeunes et e l'élaboration de politiques qui faciliteraient l'exploitation du dividende démographique. Cela permettrait de relever les défis communs qui se posent en matière de migration et de changement climatique.

**c) Il faudra investir dans l'appui à la planification et à la prise de décision fondée sur des données factuelles au niveau national.** Il est nécessaire de renforcer la capacité des institutions responsables de la planification du développement au niveau national ainsi que les mécanismes pour le renforcement de l'intégration des trois piliers du développement durable dans les plans de développement. Il est donc essentiel d'aider les pays à mieux comprendre l'importance de la dynamique démographique pour le développement durable, notamment en conduisant des évaluations qui indiquent clairement les interventions nécessaires en matière de politiques et de programmes propres à stimuler des solutions novatrices à fort impact. Il est essentiel d'utiliser les données factuelles établies pour élaborer des politiques ciblées permettant de faire face aux problèmes d'accès à une éducation de qualité, à la formation professionnelle et au développement des compétences de l'économie a besoin pour exploiter le dividende démographique.

**d) Améliorer l'accès à la santé sexuelle et reproductive dans les pays en Afrique, notamment en accélérant les progrès pour parvenir à un état de mortalité et de fécondité faibles, est essentiel pour réaliser le dividende démographique.** Investir dans l'accroissement de l'accès des femmes et des filles à la santé sexuelle et reproductive, y compris l'accès à la planification familiale, l'investissement dans l'éducation et l'autonomisation des filles, demeure essentiels pour réduire les taux de fécondité dans les pays. L'autonomisation des femmes à un important effet catalyseur, car elle contribue à réduire les grossesses précoces, le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines. Comme cela a été déclaré par certains pays comme la Côte d'Ivoire, il y a un besoin impérieux de s'engager dans la révolution des contraceptifs en Afrique, car elle demeure centrale pour tous les efforts en matière de développement durable.

**e) Il convient d'associer les jeunes au processus de prise de décisions par une participation effective et responsable au processus politique.**

**f) Il convient d'identifier et de suivre les indicateurs liés au dividende démographique, à partir des cadres d'indicateurs déjà existants aussi que des cadres nouveaux, tels que le cadre de résultats intégrés de l'Agenda 2063, le cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable mondiaux et d'autres cadres thématiques pertinents tels que la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement après 2014.** Ces indicateurs sont essentiels pour mesurer l'impact des politiques et des stratégies visant à exploiter le dividende démographique et à suivre les progrès dans le temps.

**g) Il faudrait tirer parti du potentiel de la migration urbaine pour exploiter le dividende démographique en profitant de l'avantage qu'offrent les économies d'échelle réalisée dans les villes et centres urbains et l'impact en matière de développement d'une migration saine et ordonnée devrait être aussi exploité.** Les migrations interne et internationale représentent un potentiel de développement considérable, s'agissant de combler les écarts de

compétence, de résorber l'excédent du marché du travail et de favoriser des envois de fonds.

## **F. Renforcer la forme et le travail du Forum régional africain pour le développement durable**

29. Les messages clefs suivants visent à donner plus d'efficacité au Forum régional africain pour le développement durable:

a) **Il est essentiel que les conclusions du Forum régional africain pour le développement durable prennent en compte les processus d'évaluation ou s'en inspirent pour la mise en œuvre des deux programmes qui sont exécutés par diverses parties prenantes, y compris des organisations, des mécanismes et forums régionaux et sous-régionaux, des entités des Nations Unies, les grands groupes et d'autres partenaires.** D'autres évaluations de la mise en œuvre des deux programmes doivent être synchronisées avec le travail du Forum régional africain, pour faire en sorte que de tels examens contribuent à l'évaluation, faite par l'Afrique, de la mise en œuvre régionale des deux programmes. Le travail du Forum régional devrait permettre un examen effectif des présentations et d'autres contributions venant de tels processus d'évaluation.

b) **L'apprentissage et le partage des meilleures pratiques entre pays et au sein du système de développement des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres forums, grands groupes et organisations régionaux et sous-régionaux, sont importants pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. Le Forum régional africain devrait, donc inclure des mécanismes pour l'apprentissage et l'échange d'expériences.** Il est important que les pays qui se sont proposés pour l'examen par les pairs au Forum politique de haut niveau soient aidés à participer au Forum régional afin de partager leurs expériences ainsi que les leçons apprises. Des études de cas devraient être réalisées en appui à l'apprentissage et à l'échange. Les pays africains devront être appuyés et encouragés à participer et à contribuer aux différents forums d'apprentissage et de partage de connaissances.

c) **Des liens effectifs doivent être établis entre les processus de suivi et d'évaluation au niveau régional avec ceux au niveau national, l'examen au niveau mondial s'inspirant du niveau régional.** Le respect du principe de subsidiarité est clairement prévu dans l'architecture de suivi et d'évaluation pour le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ainsi, les rôles sont clairement définis pour ce qui est de l'établissement des rapports et du retour d'information dans les deux sens entre les différents niveaux (national, régional et continental).

## **III. Soumission et présentation des messages clefs**

35. La deuxième session du Forum régional africain pour le développement durable demande à la Commission économique pour l'Afrique de soumettre les présents messages clefs au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU en tant que contribution collective de l'Afrique à la session de 2016 du Forum politique de haut niveau. Le Forum régional demande en outre à son Président de transmettre les messages clefs au Président du Conseil économique social et de faire une présentation de ces messages au Président du Conseil économique et social et à les présenter pendant la session de 2016 du Forum politique de haut niveau.